

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **POLAY***

de la société GRITCHE

numéro de dossier n°2024-1379

Considérant que l'approbation de la substance active spinétorame contenue dans le produit expire le 30 juin 2024, conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence DELEGATE (AMM n°2120087),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Considérant l'intérêt de disposer de substances actives à modes d'action différents pour limiter l'apparition des phénomènes de résistance,

Considérant les périodes de développement et de nuisibilité des ravageurs des cultures pour lesquelles sont autorisés les produits à base de spinétorame,

Considérant en conséquence que la situation particulière liée à la protection de ces cultures justifie l'octroi d'un délai d'utilisation des produits jusqu'au 31 décembre 2025,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retiré en France, à compter du 30 juin 2024, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	POLAY	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	GRITCHE La Cafourche 491 Rue Simone Veil 33860 VAL-DE-LIVENNE France	
Formulation Contenant	Granulé dispersable (WG)	
	250 g/kg - spinétorame	
Produit de référence	Nom commercial	DELEGATE
	N° AMM	2120087
Numéro d'intrant	282-2020.01	
Numéro de permis	2210345	
Fonction	Insecticide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	30/06/2024
Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/12/2025

A Maisons-Alfort, le

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...